

Le 12 août 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-293**

Développement économique

Travaux de fouilles  
archéologiques préventives dites « phase 3 » -  
zone d'activités économiques Nexter/Valmy  
Commune de Mably

Mission de coordination de sécurité et de  
protection de la santé des travailleurs (SPS)

Marché avec la société  
CREA SYNERGIE

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a programmé des travaux de fouilles archéologiques préventives dites « phase 3 » dans la ZA Nexter/Valmy de Roannais Agglomération, sur la Commune de Mably ;

Considérant qu'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs est obligatoire et qu'une consultation restreinte a été organisée par mail le 4 novembre 2021, auprès de cinq sociétés spécialisées ;

Considérant les 5 offres reçues, et leur analyse au vu des critères de choix annoncés dans la consultation ;

**DECIDE**

- d'approuver la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative aux travaux de fouilles archéologiques préventives dites « phase 3 » dans la ZA Nexter/Valmy de Roannais Agglomération, sur la Commune de Mably, avec la société CREA SYNERGIE ;

- de préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 765.50 € HT.

Par délégation du Conseil Communautaire,  
Pour le Président et par subdélégation,  
**JACQUES TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

